

15 AVR. 2025

ARRIVÉE

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2025-03

Portant mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD

Date de convocation : 14/03/2025

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;

Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUL, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;

Excusés

- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu la délibération n° CA-2024-19 du 12 décembre 2024 portant mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD ;

Vu l'arrêté n°DAJ_2025_091 du 31/01/25, portant désignation de Monsieur Jérôme DELAVault Conseiller Départemental de Brienon-sur-Armançon pour représenter le Président du Conseil Départemental de l'Yonne au sein l'Agence Technique Départementale ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent de chargé d'opérations dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, pour assurer les missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le compte des collectivités adhérentes à l'Agence technique départementale de l'Yonne, dans les domaines de l'assainissement, des eaux pluviales et de l'eau potable ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

EST INFORME

De la mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD (tel qu'annexé à la présente) comprenant :

- 14 postes pourvus ;
- 1 postes vacants.

Auxerre, le 10 AVR. 2025
Le Président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault



Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

– Transmis au représentant de l'État le : 15 AVR. 2025
– Notifié aux intéressés le : 15 AVR. 2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Agence Technique Départementale de l'Yonne
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	N°DELIBERATION CREATION D'EMPLOI	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-2 OU 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TITULAIRE	CONTRACTUEL
Directeur	Ingénieur	Ingénieur Chef Hors Classe	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Secrétaires Comptables	Adjoint Administratif	Rédacteur Chef	CA-2015-07	OUI	2	0	1	1
Chef du Pôle Assainissement	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Chef du Pôle Eau Potable	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Chef du Pôle Patrimoine	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2023-17	OUI	1	0	1	0
Chargé d'Opérations Voirie/Espaces publics	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07 CA-2021-14 CA-2023-18	OUI	3	0	3	0
Chargée d'Opérations Eau & Assainissement	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07 CA-2017-08 CA-2021-14	OUI	2	1	1	1
Chargé d'Opérations Bâtiment	Technicien	Ingénieur	CA-2016-07 CA-2018-07 CA-2021-14	OUI	2	0	2	0
Chargé de mission SIG	Technicien	Ingénieur	CA-2023-16	OUI	1	0	0	1
TOTAL					14	1	11	3